

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2019)  
**Heft:** 2239

**Artikel:** Égalité femmes - hommes : bonnet d'âne pour la Suisse : des faits, des chiffres qui confirment et précisent un diagnostic choquant  
**Autor:** Axelroud Buchmann, Danielle  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020002>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Egalité femmes – hommes: bonnet d'âne pour la Suisse

Des faits, des chiffres qui confirment et précisent un diagnostic choquant

Danielle Axelroud Buchmann - 18 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34746>

La Banque Mondiale vient de publier une [étude](#) sur les effets des discriminations légales à l'égard des femmes sur leurs possibilités d'emploi et d'accès au statut d'entrepreneures.

En tout, 35 questions ont été posées dans huit domaines: liberté de mouvement, se lancer dans une activité professionnelle, se faire rémunérer, se marier, avoir des enfants, monter une entreprise, gérer sa fortune, prendre sa retraite. Des indicateurs pour montrer comment les lois influencent les femmes durant leur vie professionnelle. A noter qu'il s'agit d'une étude des textes législatifs, qui par conséquent ne tient pas compte de leur degré d'application.

La Suisse se trouve au 70e rang des 189 pays analysés et au 32e rang des pays membres de l'OCDE. La Lettonie, la Serbie, la Croatie, le Paraguay, le Kosovo, l'Equateur, la Bosnie, la Tanzanie, le Kenya.... sont mieux classés. Notre pays perd ses points essentiellement en raison de la législation sur la protection de la maternité et sur le régime des retraites.

## Avoir des enfants

Notre pays ne fait pas bonne figure à ce chapitre: nous ne connaissons pas de congé paternité, ni de congé parental; nous obtenons tout juste le point pour le congé maternité

payé – d'une durée minimale de 14 semaines. Nous aurions encore perdu d'autres points si la disponibilité de places de crèches et d'accueil extrascolaire pour tous les enfants et leur coût pour les parents avaient été pris en compte.

Une [recherche](#) de 2016 sur une population suisse représentative révèle que le fait de devenir parents provoque l'inégalité au sein du couple, plus égalitaire avant la naissance de l'enfant. En effet, la naissance d'un premier enfant conduit le plus souvent à une réduction de l'engagement professionnel des femmes.

C'est un fait: en Suisse, la maternité pénalise les femmes de manière drastique.

## La retraite

En matière de prévoyance vieillesse, les questions posées concernaient l'âge de la retraite. En Suisse, la retraite des femmes à 64 ans raccourcit d'une année le versement des cotisations qui contribuent à la constitution de leur capital retraite, ce qui fait perdre à notre pays les trois quarts des points sur ce thème.

Toutefois, cette année manquante n'explique que très partiellement l'inégalité du montant de la rente vieillesse

entre les femmes et les hommes.

Récemment publiées, les statistiques de l'OFS sur les [nouvelles rentes](#) payées en 2016 illustrent cette inégalité, et confirment les résultats d'une [étude publiée en 2017 \(DP 2183\)](#). La quasi-totalité des bénéficiaires de sexe masculin a reçu des prestations de la prévoyance professionnelle (deuxième pilier), alors que 30% des femmes devaient se contenter de la rente AVS (premier pilier). En outre, elles ont touché en moyenne une rente AVS 10% moins élevée que les hommes.

Quant aux prestations au titre de la prévoyance professionnelle, elles équivalent à un tiers seulement du montant des rentes versées aux hommes. Selon nos calculs, au total, AVS et prévoyance professionnelle confondues, l'écart est d'un tiers, soit en moyenne plus de 15'000 francs par an.

Pour la génération de femmes qui ont pris leur retraite en 2016, le manque à gagner s'élève à plus de 700 millions de francs. Pour l'ensemble des femmes en âge de toucher une rente, le manque à gagner atteint une somme astronomique que l'on peut évaluer à quelque 20 milliards de francs par an.

## L'effet-retard des inégalités dans le monde du travail...

### [Les femmes travaillent au moins autant que les hommes.](#)

Mais leur travail (souvent mal) payé ou non rémunéré ne génère que des rentes relativement modestes.

De fait, toutes les inégalités qui affectent le travail des femmes se concrétisent à l'heure de la retraite, en francs sonnants et trébuchants:

- [L'égalité salariale](#) est encore un mirage: en 2016, les femmes ont gagné 19,6% de moins que les hommes en moyenne, et l'écart s'est creusé par rapport à 2015.
- Elles occupent majoritairement les postes les moins bien payés: en 2016, plus de 60% des postes du secteur privé pour lesquels le salaire brut à plein temps était inférieur à 4'000 francs par mois étaient occupés par des femmes.
- Elles sont largement minoritaires dans les postes offrant un salaire mensuel de plus de 8'000 francs (28%) et encore plus minoritaires lorsque ce salaire dépasse 16'000 francs (18%); de plus, à ce niveau de rémunération, les écarts salariaux sont les plus marqués (plus de 30% de différence).

Les femmes et les hommes [n'exercent pas les mêmes métiers](#) (voir l'onglet «types de

familles»). Les femmes travaillent majoritairement dans le secteur administratif, dans l'enseignement, la santé, dans les services et la vente et dans les professions dites [élémentaires](#) (aides de ménage, nettoyage, etc.). Le plus souvent femmes et hommes n'exercent pas les mêmes tâches sur un même poste. Il existe une vraie segmentation sexuée du marché de l'emploi.

En outre, dans les secteurs majoritairement occupés par des femmes, l'activité à temps partiel, voire très partiel, avec horaires variables et décalés et contrat de travail à durée déterminée, est fréquent, voire majoritaire. Dans nombre de cas, le travail à temps partiel des femmes n'est pas un choix.

De fait, [trois postes à temps partiel sur quatre sont occupés par des femmes](#). Avec les conséquences que l'on connaît pour la retraite: la plupart du temps, le salaire est inférieur au seuil d'affiliation à la caisse de retraite, et il n'y a donc pas de cotisation pour le capital-retraite.

### ... et de la répartition asymétrique des tâches

Notre société assume mal ses enfants. En [comparaison internationale](#), notre pays se classe parmi les mauvais élèves.

- Le congé maternité est court. Les indemnités maternité ne couvrent que 80% du salaire, et plafonnent à [196 francs par jour](#) - moins que les

soldats, dont le maximum est de [245 francs par jour](#). Pas d'indemnités maternité si la mère n'exerce pas d'activité lucrative - les recrues, elles, touchent en tout cas 62 francs par jour.

- Une pause plus longue pour s'occuper de son enfant comporte le risque de ne pas retrouver son travail ensuite.
- Notre législation ne prévoit encore aucun congé paternité, aucun congé parental.
- Le nombre de places de crèches est encore insuffisant et leur coût est élevé.

Le coût de l'accueil des enfants, et l'importante progressivité de l'impôt (impôt fédéral, et parfois aussi cantonal) pour les couples mariés conduisent souvent à la décision déterminante: l'un des conjoints va pour un temps renoncer à sa carrière, ou réduire son engagement professionnel. Les employeurs rechignant à accorder un temps partiel à un homme, et le salaire de l'épouse étant généralement inférieur, c'est elle qui s'y colle - une double peine pour les femmes.

Certes, cette réalité peut relever d'un choix, mais ce cadre légal, économique et social fait que les femmes assument encore [l'essentiel du travail ménager, éducatif et de soin, non rémunéré](#). Tant que les conditions-cadres en Suisse ne seront pas plus favorable à la maternité, les inégalités entre les femmes et les

hommes perdureront à l'heure de la retraite.

Du coup, la 65e année des femmes n'est largement pas seule responsable de l'insuffisance de leur capital-retraite.

### **Des stéréotypes tenaces**

Le communiqué officiel publié

sur les nouvelles rentes [mentionne](#) certaines des raisons qui expliquent l'écart important entre les rentes des femmes et celles des hommes, mais relativise: «*La plupart des bénéficiaires sont toutefois mariés. Dans de tels cas, le ménage forme en général une unité économique où les moyens financiers à disposition sont répartis entre les sexes de*

*manière bien plus équilibrée que les montants versés individuellement.*» On ne s'étonne plus de la pauvreté des efforts des autorités fédérales en vue d'améliorer la situation des femmes.

Divorcez, Mesdames! Au moins, le capital de prévoyance des époux sera-t-il partagé équitablement!

## **La modestie ne nourrit pas son ménage**

Les ménages à revenus moyens et élevés ont profité davantage de l'augmentation du PIB que ceux à faibles revenus

---

Jean-Pierre Ghelfi - 12 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34729>

Le [Secrétariat d'Etat à l'économie](#) (Seco) a fait savoir récemment que le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse a augmenté de 2,5% l'année dernière. Est-ce à dire que la Suisse est plus riche en raison de ce pourcentage? Plus précisément, les revenus des différentes catégories sociales ont-ils augmenté dans une même proportion?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est nécessaire de faire un détour par les statistiques des revenus. Plusieurs publications de l'Office fédéral de la statistique (OFS) peuvent être mises à contribution: [enquête sur le budget des ménages](#), [situation de la classe moyenne](#), [évolution et inégalité des revenus et de la consommation](#). Il faut cependant prendre en compte le fait que plusieurs de ces

études ne sont pas annuelles ni régulières. Il en découle que nous ne pouvons obtenir qu'un regard rétrospectif. Si l'on parvient cependant à dégager des tendances dans la durée, il est probable qu'elles valent encore maintenant.

Rien de tel que de plonger dans des séries statistiques pour se rendre compte que les temps ont changé. On ne parle plus aujourd'hui de prolétaires ou de capitalistes, mais de la classe moyenne. C'est elle qui est désormais la référence quasi obligée lorsqu'il s'agit d'approuver ou de critiquer les mesures prises dans les domaines du logement, de l'assurance-maladie, des transports ou de structures d'accueil pour la petite enfance, par exemple.

### **La classe des gagne-petit**

La classe moyenne est devenue si omniprésente dans le débat public et dans de nombreuses publications qu'on en oublie qu'il existe — aussi? encore?— une classe dont les revenus sont moindres. Une classe qu'on n'ose décemment pas qualifier d'inférieure, et que les tableaux des statistiques inscrivent sous «*faibles revenus*». Cette classe des gagne-petit est délaissée. Elle regroupe des gens qui ne font pas parler d'eux, précisément parce qu'ils sont modestes, dans tous les sens du mot.

Ainsi, le débat public se déroule en considérant d'une part les ménages aisés qui sont au-dessus du lot, qui n'ont d'ailleurs pas besoin qu'on s'intéresse à eux, et qui même